

Pierre Joxe

ÉDITORIAL

Ce numéro d'*Après-demain* paraît au moment où le Haut-Commissaire aux réfugiés de l'ONU annonce qu'« *un être humain sur 100 est aujourd'hui déraciné, il est demandeur d'asile, déplacé interne ou réfugié* ». Cela représente 65 millions de personnes, autant que la population française.

Comme l'expose lumineusement Catherine Withol de Wenden dans son *Atlas des migrations* dont une nouvelle édition vient de paraître¹, les facteurs de la migration mondialisée que nous observons depuis le siècle dernier sont multiples et entrecroisés : démographie, crises politiques, inégalités de développement, environnement... Et tous les continents sont concernés.

Mais depuis des années, pour ce qui concerne l'Europe, l'ampleur des mouvements migratoires confronte les pouvoirs publics, les opinions publiques – et beaucoup de citoyens, dans leur for intérieur – à un violent conflit de valeurs : l'intérêt national, face au devoir de solidarité humaine. Chacun pour soi, ou « France terre d'asile » ?

C'est un vieux problème, non pas éternel, mais récurrent et aujourd'hui explosif.

Comment fait l'Allemagne ?

Le 9 Juin dernier, la couverture du magazine *Le Point* titrait en gros caractères : « Comment fait l'Allemagne ? »

En effet l'Allemagne – aujourd'hui peuplée de 80 millions d'habitants – vient d'accueillir 1 million d'étrangers en un an, d'après les chiffres officiels.

Au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, dans l'Europe en ruines et aussi dans l'Inde décolonisée, des millions de migrants errèrent avant de trouver un refuge ou la mort sur les routes.

Un siècle plus tôt, autour de 1850 : 1 million d'Irlandais fuyant la famine émigrèrent aux États-Unis en quelques années. Au total, 3 millions – soit près de la moitié des Irlandais – y ont émigré au cours d'un demi siècle. La famine en avait tué 500 000 autres sur place. Surtout des enfants.

Au long du XIX^e siècle, des dizaines de millions d'Européens émigrèrent aux USA, dont un million d'Allemands justement, rien qu'entre 1881 et 1885,

fuyant le jeune Empire allemand où le « Chancelier de fer » Otto von Bismarck prétendait instituer le socialisme d'État « *von oben* », par en haut !

À travers les siècles, à travers les continents, depuis longtemps de telles tragédies ont eu lieu, mais le plus souvent loin de nos regards.

Comment fait l'Allemagne pour absorber en une seule année, comme une éponge, 1 million d'êtres humains ?

Comment fait l'Allemagne pour vivre avec aujourd'hui 20 % de population issue de multiples immigrations ?

Pourquoi l'Allemagne apparaît elle comme un modèle pour les uns et un contre exemple pour les autres, comme la Hongrie qui se mure ou la France qui se tait ?

L'Allemagne d'aujourd'hui connaît un déficit démographique grave annonçant une nette décroissance de sa population à terme. L'immigration lui serait donc indispensable. Est-ce la *realpolitik* qui l'impose. Encore Bismarck ?

Ou bien faut-il au contraire lire la politique d'Angela Merkel, fille de pasteur, comme essentiellement évangélique ?

Droit d'asile ?

Le droit d'asile et le devoir d'hospitalité sont les droits fondamentaux le plus anciennement prônés – mais les plus tardivement édictés.

Le droit d'asile, tout d'abord, qui a une dimension éthique. Il a même un caractère sacré : historiquement, on trouve asile dans un refuge consacré, dans un temple, dans une église.

Mais le droit d'asile a aussi une dimension juridique. Il a d'ailleurs eu bien du mal à trouver sa place parmi les droits fondamentaux, au sommet de la hiérarchie des normes. Il n'est pas énoncé dans notre Déclaration de 1789, mais seulement dans ce texte exceptionnel que fut la Constitution « montagnarde » de 1793, dont l'article 120 proclame que le peuple français « *donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans* ». Un siècle et demi plus tard, l'article 4 du

Préambule de notre Constitution de 1946 lui fait écho : « *Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.* »

Car le droit d'asile a enfin une dimension politique. À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, le continent européen comptant des millions de « personnes déplacées » durant le conflit, l'Organisation des Nations-unies nouvellement créée échoua tout d'abord avec son « Organisation internationale pour les réfugiés » (OIR) créée en 1946. Mais dès 1949 une nouvelle fonction spécialisée fut mise en place : le « Haut-Commissaire aux Réfugiés » de l'ONU, qui prépara l'élaboration d'un traité international, la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés.

Dans cet après-guerre, l'application de la Convention fut d'abord limitée à l'Europe, jusqu'en 1967. Son article 1-A-2 reste la clef de voûte du droit d'asile actuel. Il ne définit pas le droit d'asile mais le *réfugié*, celui « *qui, craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont il a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays...* »

Il s'agit d'une définition individuelle du « réfugié ». Il doit faire état d'une persécution personnelle à son encontre pour bénéficier de la protection. Ceci permet une sélection au cas par cas.

Mais la décolonisation relança massivement et multiplia les phénomènes migratoires. Cela conduisit la plupart des pays « occidentaux » (ceux qui sont au Nord des pays du Sud...) à proclamer la fermeture administrative de leurs frontières. Dans ces pays, le taux de rejet des demandes d'asile a cru de manière exponentielle jusqu'aux maxima actuels, proches des 100 % en Europe.

C'est que le *droit d'asile* garanti à l'individu opprimé, n'est pas l'annonce de l'hospitalité généralisée...

Devoir d'hospitalité ?

Le devoir d'hospitalité est encore plus anciennement enraciné dans la conscience humaine sans doute. C'est un devoir individuel et l'appel visant à accueillir l'étranger est proclamé par tous les grands courants spirituels.

Dans l'antique « somme » indienne des *Upanishads*, mille ans avant l'Évangile de Matthieu, un mantra dit même que l'hôte, plus encore qu'un messager envoyé par Dieu – « *est semblable à Dieu* ».

Plus tard, le Lévitique, troisième livre de la Loi de

Moïse, reprenant ce que dit déjà le Livre de l'Exode (23, 9) justifie l'un des fondements les plus remarquables du judaïsme : « *L'étranger qui séjourne parmi vous, sera comme celui qui est né parmi vous, et vous l'aimerez comme vous-même, car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte* ». (Lv 19, 33-34).

Au III^e siècle avant notre ère, le canon dit des « Trois corbeilles », qui rassemble les textes fondateurs du bouddhisme, reprend et développe le *dharma* hindou de la compassion, par l'injonction de faire son devoir aussi bien à l'égard de l'étranger qu'à celui de la communauté.

Quelques siècles plus tard encore, l'évangéliste Matthieu raconte comment Jésus de Nazareth instruisait allégoriquement ses disciples : « *J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger et vous m'avez accueilli...* » (Mt 25, 35). Plus près de nous, le Coran et la tradition musulmane appellent à l'hospitalité comme à la protection du demandeur d'asile.

Ce devoir d'hospitalité est sans doute très naturel pour d'anciennes traditions de sociétés rurales où il est à la fois une vertu morale et une nécessité vitale. Mais aujourd'hui les millions d'errants qui cheminent en risquant leur vie vers ces « villes globales » étudiées par Catherine de Wenden, ces migrants là ne sont pas principalement des chemineaux de passage, ni des bédouins égarés, ni des opposants en fuite. Ils sont les millions de molécules d'une lave en fusion fuyant terreur et/ou misère. Aujourd'hui, comme elle l'observe, réfugiés politiques et travailleurs migrants « se confondent sociologiquement »².

Face à cette problématique nouvelle, les divisions s'approfondissent entre les pays d'Europe comme au sein de chacun d'eux, alors que l'opinion ne semble consciente ni des responsabilités politiques de l'Europe dans les origines des mouvements migratoires, ni du cynisme de l'accord récemment passé avec la Turquie de Erdogan, ni du drame que vivent ces êtres humains essayant de survivre dans des conditions morales et matérielles épouvantables et tout particulièrement les mineurs isolés, exploités et violentés..

Le présent numéro d'*Après-demain* tente d'apporter quelques éclairages sur ces sombres perspectives. Car si l'Europe se croit envahie, elle semble ignorer encore que le continent abritant le plus grand nombre de réfugiés, c'est le plus pauvre, c'est le plus proche aussi, c'est l'Afrique – dont la démographie prépare des lendemains plus compliqués encore.

1. Catherine Withol de Wenden, *Atlas des migrations*, 4^{ème} édition, Autrement, 2016.

2. op. cit., page 7.